



SANARY CYCLOSPORTS

Règles de Fonctionnement 2011

Participations épreuves cyclistes

Organisation :

- ▶ Le fonctionnement du club demeurera tel que prévu dans ses statuts :
 - > Les « sociétaires » acquitteront le prix de leur licence + adhésion club en début d'année
 - > Tout sociétaire du club pourra participer selon les engagements déclinés dans le paragraphe « Fonctionnement »
- ! **Calendrier des épreuves:** voir site du club
- ! **Suivi des résultats :** Jean Pierre Blatgé
 - Epreuves cyclistes sur route FFC et Ufolep, Cycloportives, Brevet randonneurs, randonnées, VTT
 - Info résultats notés sur le site du club par Jean-Pierre Blatgé
 - Ce sont UNIQUEMENT les informations transmises à Jean Pierre Blatgé qui permettront de déterminer les remboursements et l'éligibilité pour la tenue
- ! Informations courses sur route FFC et Ufolep : Jean Jacques Pothron

Fonctionnement :

- ▶ Les règles de fonctionnement seront réétudiées chaque année par le bureau et modifiées suivant besoin et suivant la situation financière du club. Les règles pour la participation financière aux 6 premiers mois ont été validées lors de la réunion de bureau du 11 Janvier 2011. Un bilan de fin d'année validera le reste de l'année si les finances le permettent.
- ▶ Jean Pierre Blatgé présentera régulièrement au bureau les résultats envoyés par les sociétaires.
- ▶ **Avantages pour les sociétaires de SCS** participants aux diverses épreuves
 - **Participation financière** du club par épreuve et quel que soit le prix de l'engagement : **5!** dans le département du Var et **10!** hors département du Var
Le brevet SCS, la Primavera, les 200 km de La Garde et la course UFOLEP SCS n'ouvrent pas droit à participation du club car les inscriptions sont prises en charge directement par le club. Par contre, ils sont comptabilisés pour les équipements.
 - **Équipements** : 1 maillot + 1 cuissard + 1 paire chaussettes + 1 paire de gants sont offerts, si le sociétaire en fait la demande par l'intermédiaire d'un chèque de caution de **100 Euros** déposé auprès de Gaston Eyvaso, responsable des tenues, en début de saison et participe à au moins 8 épreuves sur l'année (courses cyclistes FFC et Ufolep, Cycloportives, Brevet randonneurs et VTT).

ATTENTION: cette offre "équipements" n'est valable pour chaque adhérent qu'une année sur deux. Le suivi des participations sera validé par Jean Pierre Blatgé.

Les participations aux frais seront effectuées par le club en deux fois par saison:

- **Fin juin pour le début d'année**
- **Fin d'année** après la clôture annuelle des comptes pour le reste si la situation financière le permet.

Afin de comptabiliser les participations, chaque coureur devra envoyer à Jean Pierre Blatgé (jblatge@wanadoo.fr) les informations avec: son nom, la date de l'épreuve, le nom de l'épreuve, la ville, le numéro de département et son classement scratch et/ou par catégorie pour les course et cyclos.